

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel
46 avenue Félix Viallet
38000 Grenoble
Représentée par Marie-Laure PERENON, Responsable pédagogique filière IDP
d'une part,

<u>Et</u>

Monsieur Kan Kouakou, étudiant de 3^{ème} année / filière IDP d'autre part

est conclu le présent contrat :

En accord avec les délibérations du jury de 2^{ème} année de session 2 du 11/07/2023, l'étudiant devra repasser une ou plusieurs épreuve(s) pour valider l'UE Technique de Bureau d'Etude 2.

Voici les détails du rattrapage de cette dette :

L'étudiant devra fournir un rapport écrit permettant de proposer une solution au problème de l'Examen S8 2022-2023 : Moulin à poivre :

- sous word et avec des figures propres (pas de scan des dessins à la main)
- avec toute la démarche travaillée en APP (Apprentissage Par Problème) : données, hypothèses, méthodes, calculs, résultats, conclusion.

Afin de fiabiliser ce rapport, le planning suivant est proposé :

- première résolution du problème (éventuellement uniquement sur papier) : lundi 11 décembre 2023, document comprenant une première résolution complète du problème.
- séance de questions / réponses avec Stéphane Guillet en semaine 50 : afin de regarder les hypothèses, calculs, répondre aux questions de l'étudiant et voir si le travail va bien dans le bon sens
- première version du rapport rédigé : au plus tard le 8 janvier 2024
- relecture de Stéphane Guillet avec remarques pour correction : 9 janvier 2024
- version finale du rapport à rendre par l'étudiant : 15 janvier 2024

Fait à Grenoble, le 22/11/2023

L'étudiant

Le Responsable pédagogique

D. KOUAKOU